L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE. COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 48. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 21 OCTOBRE 1828. Vol. II.

Conditions:—L'Abeille paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'une piastre par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de $10, en payant cinq semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Editeur, ou ses correspondants: les abonnés de la ville à la fin du mois, et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année selon leurs soit de $40 à 80, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'abonne à la paroisse St.-Charles, chez le juge Morel Guillemand.

A la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérenee Le Blanc.

A Donaldson, chez F. Boze, instituteur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumartrait, et au juge Bryant.

Nord-Amérique.

POUR NEW-YORK.

La nouvelle Ligne de paquets entre [illegible] directement de la Nouvelle-Orléans le 12 et 22 de chaque mois, comme suit:

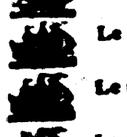

Le navire LOUISIANA, capt. Frost, Le 22 d'Octobre.

Le navire [illegible], capt. Marshall. Le 1 de Novembre.

Le navire KENTUCKY, cap Rathbone. Le 12 de Novembre.

Le navire ILLINOIS, capt W'Kernan, Le 8 de Décembre.

Le navire TENNESSEE, capt. Fowler, Le 22 de Décembre.

On peut compter sur l'exactitude dans les départs des susdits navires.

L'époque de leur départ de New-York, est aux 1er. et 15 de chaque mois.

25 oct *Foster & Hutton.*

A VENDRE—Six mille cigares de la Havane en caisses [illegible] quarts et dixièmes, qualité supérieure.

Sirop de calebasses.

Une quantité de boites de ouyave [illegible] gélée.

40 bouteilles d'eau de fleurs d'oranges.

par, SOLANA Y [illegible]

Epicerie rues St. Pierre [illegible]

18 aout.

SANGSUES à 50 cents.

A VENDRE chez FORESTIER & Co. au coin des rues Royale et St.-Pierre.

Les articles suivans sont offerts à des prix modérés, savoir:

Elexir anti-glaireux du Dr. Guillié
4 livres sulfate de quinine
Bandages herniaires, sondes
Seringues en [illegible] élastique
Bilaires à l'usage des pharmaciens
Boites en cartons assorties
Blanc des sultans pour adoucir la peau
Pommade pour la toilette
Pastilles de serail pour parfumer les appartemens
Baume de copahue inodore
Moxa Japonais &c. &c. 18 avril.

[illegible] Sulfate de quinine par flacons de 1, 2, 4 et 8 onces.

[illegible] livres quinquina jaune par caisses de 25, 50 et 100 livres.

Jus de Limons par barrils, gallons et bouteilles, à vendre par

FORESTIER & Co.

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de peinture, huile de lin, do. de baleine, essence de térébenthine, le tout à des prix et conditions avantageux. 3 sept.

[illegible]x Blancs, de castor.

NICHOLS & KEELER [illegible] par le navire Tenn[illegible] de première qualité, [illegible] mode de New-York.

25 avril.

SUCRE [illegible] Moucauds beau sucre des Attakapas, à vendre par

Gordon, Forstall & Co.

4 juin No 23, rue Toulouse.

A. & Z. CAVALIER, ont en magasin les objets suivans, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.

Ouvertures françaises de 3 points, 1ères. qualités, do. à 4 lits de 4, 6 et 10 points,
Piqûres anglaises, toile à draps.
Linge de table, serviettes à soi même.
Vinaigre en barriques de diverses qualités,
Vin blanc [illegible]
Vin de champagne en paniers et en caisses, de [illegible] qualité,
Vin de Bordeaux en caisses de divers crus.
Eau-de-vie en barils et en pipes, blanche colorée,
Bouteilles vides et bouchons. 1 Août.

Pour Bayou Sarah, Port Hickey, Baton Rouge, et lieux intermédiaires.

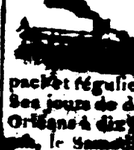

Le solide bateau à vapeur [illegible] Capitaine J. B. [illegible] d'une cloche suspendue [illegible], fera dorénavant comme paquet régulier les voyages d'ici au Bayou Sarah. Ses jours de départ sont, le Mercredi de la Nlle.-Orléans à dix heures du matin, le Bayou Sarah, le Samedi à 8 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à

23 juin. J. HAGAN & Co.

POUR LE BAYOU SARAH,

La Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débaquemens,

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, [illegible] E. Laurent, part d'ici [illegible] Jeudis, à dix heures, [illegible] Bayou Sarah, d'où il repart tous les Samedis à dix heures du matin. Pour [illegible] passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

8 juil. *Joseph T. Bauduc.*

Dr. DEBERGUE,

[illegible] Chirurgien,

Informe ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le navire Azilia de New York, un très bel assortiment de CHAPEAUX qu'il offre à vendre en gros et en détail au plus [illegible] prix.

15 juin E. DEBERGUE.

LA ARBICA de Sombreros [illegible] primera calidad, y prueba de agua. Se hallan en casa de E. DEBERGUE, en la calle de Sn. Pedro, Plaza de Armas N°. 23. 10 abril.

A vendre par les soussignés,

UN débarquement du brick venant de Bordeaux,

6 pipes eau-de-vie 4me.
[illegible] futailles, blanche [illegible]
[illegible] gallons chaque, et 8 cercles de fer.
12 caisses fruits à l'eau-de-vie assortis,
132 paniers huile [illegible] classifiée.
1 caisse cote paisly en 3.
1 do. rouleaux [illegible] paisly, fond lithographie.
3 do. soie à coudre, couleurs assorties pour le Mexique.
[illegible] fusils pistons grand calibre.
1 [illegible] do. do.
[illegible] capotes première qualité.
Le tout ayant [illegible] Entrepôt.

D. G. BORDUZAT & Co.

1er. juillet N°. 106 Rue Royale.

DEPOT DU VERITABLE REMEDE DE LE ROY

TENU PAR A. MICHOUD.

L'ANCIEN Dépot de cet inappréciable Remède, [illegible] par Mr. COTTEN, ainsi qu'il le prouve par l'exhibition des [illegible] RESTANT en face de la Halle; aucoin de [illegible] de la Levée et Madison.

Pour [illegible] les instructions, purgatif $1 75, vo[illegible] de tous les ouvrages du Dr. Le [illegible]

Antidote tient également un [illegible] L'ANTIGLAIREUX du Dr. Guillet de Pa[illegible]

Prix $1 75 la bouteille avec [illegible] livre.

A [illegible] magasin [illegible] Michoud se trouve toujours [illegible] quincaillerie, armes, chasse [illegible] faïences, cordes à linges, huile [illegible] fins, vinaigre [illegible]

ON Y DETAILLE

[illegible] *Thés verts de beau [illegible] et [illegible] avec [illegible] d'excellent Café de la Havane [illegible] pour [illegible] quintaux.* 22 aout.

Peaux Sèches.

[illegible] Peaux Sèches [illegible]

[illegible]

Pensionnat pour les jeunes demoiselles.

L'ETABLISSEMENT de Mde. Evershed pour les pensionnaires et les externes, est maintenant fixé à cette maison commode et agréablement située Bourbon No. 16, deux portes après l'Eglise Episcopalienne.

Les langues Française, Anglaise et Italienne;
Ecriture;
Grammaire;
Arithmétique;
Géographie, avec des cartes et des globes,
Histoire ancienne et moderne;
La Mythologie;
Les belles Lettres;
Le Dessin;
La danse; les leçons de musique vocale et instrumentale.

Son établissement étant composé entièrement d'institutrices françaises, [illegible] les deux langues [illegible] par [illegible] Mde. Evershed [illegible] la pratique journalière, à la connaissance [illegible] grammaire.

[illegible] entrée des devoirs que s'impose son [illegible] remplir avec [illegible] avant d'exiger [illegible] est toujours assistée par des [illegible] de la plus grande [illegible]

[illegible] ci-devant, [illegible] données [illegible] pleine, [illegible] pleine vocale

---

A PRIVE' par le [illegible] Bordeaux, et [illegible] sur le soussigné:

Fromage de Hollande, dit [illegible]
Fromage de Gruyère de la [illegible]
Pruneaux de Tours en boîtes de [illegible] livres,
Figues de Marseille,
Sardines à l'huile [illegible]

8 mai. [illegible]

AVIS.—Daniel Grégoire Borduzat, a l'honneur de prévenir ses amis et le public, qu'il a contracté une raison de commerce avec Mr. Antoine Mathieu Borduzat, son père, à Bordeaux, sous laquelle lui seul sera le gérant de la société à la Nouvelle-Orléans, et qu'à dater du 1er. Juillet [illegible] la signature sociale de la maison à la Nlle. Orléans, sera, *D. G. Borduzat & Co.*

De plus, il a l'honneur de [illegible] aux négocians de cette ville, et de la Louisiane qui pourraient avoir des assurances commises sur la place de Bordeaux, qu'il vient de recevoir du syndic des assureurs de cette [illegible] pleins pouvoir de représenter dans toutes [illegible] ces, et dans le cas d'avaries particulières, grosses ou communes, soit sur corps de bâtimens, soit sur marchandises, messieurs les intéressés sont invités de faire valoir leurs comptes de réclamations par l'agence [illegible] ment.

[illegible] VILLAGE [illegible] vient d'arriver, [illegible] brick Levant, de Bordeaux,

100 barils de 18 gallons eau-de-vie blanche 4me. preuve,
[illegible] caisses vin [illegible] Médoc
4 caisses [illegible]
40 barriques [illegible]

EN MAGASIN:

200 barriques vin rouge, diverses qualités,
50 tiercons vin blanc, Sauterne, Graves et Baisue,
[illegible] caisses vins rouge et blanc,
20 pipes eau-de-vie de Cognac 4e. preuve,
60 [illegible] bordelaises de Bordeaux.

[illegible]:—Une personne [illegible] Anglaise et ayant [illegible] connaissance des langues Française et Latine désire employer une partie de la journée à donner des leçons particulières.

S'adresser au bureau de cette feuille, où l'on donnera des recommandations. 5 s

---

AVIS.—Le soussigné ayant fixé sa résidence dans la paroisse d'Yberville, à 2 ou 3 milles au-dessus du Bayou Plaquemine, et du même bord, y continue l'exercice de [illegible] suivra régulièrement les [illegible] paroisses Ste. [illegible] Baton-Rouge, Pointe Coupée, St. [illegible] et autres de l'intérieur de [illegible] qui lui seront [illegible] le soussigné [illegible] sions, [illegible] ces marchandises [illegible] augmentation d'honoraires [illegible] appel inclusivement, si le cas y échet.—Près de vingt ans de pratique, tant à la Nlle-Orléans que dans les paroisses susdites, semblent dispenser le soussigné de la nécessité de dire que son zèle, ses soins et son activité ne laisseront jamais rien à désirer à ses cliens pour le succès des causes qui lui seront confiées.

Le soussigné a confié à son confrère, Mr. [illegible] Soulé, avocat résidant à la Nlle-Orléans, et associé avec Mr. Louis Moreau Lislet, la suite (selon la liste qu'il lui a remise) des affaires de son cabinet non encore terminées: les talens de Mr. Soulé, les grandes lumières de Mr. Moreau Lislet son associé, sont les meilleurs garans que le soussigné désire que ces affaires soient [illegible] leur fin d'une manière conforme [illegible] ment de ce que le [illegible] des affaires [illegible] joint [illegible] ses soins [illegible] de ses [illegible]

Toutes personnes de la Nlle-Orléans ayant des communications à faire au soussigné, [illegible] lui faire parvenir avec célérité en les [illegible] son fils Adolphe Cuvillier, commis au greffe de la Cour [illegible] demeurant rue St. Pierre, No. 47, vis-à-vis [illegible] maison de l'Etat.

Vherville, [illegible] Août 1828.

18 août. CUVILLIER.

CHANGEMENT D[illegible]

BAINS PU[illegible]

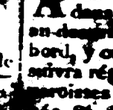

MR. REYOU, *Docteur en Médecine*, a l'honneur de faire part à ses confrères, qu'il a transporté [illegible] ment de la [illegible] du Quartier [illegible] Conti, [illegible]

8 Juillet.

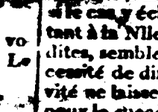

VIN DE BORDEAUX.

Excellent Vin de Bordeaux à vendre à bon marché, pour [illegible] 17 [illegible]

A N[illegible] MICHOUD [illegible] de [illegible] Tonneau [illegible] Chef-[illegible] [illegible] Bayou Sauvage et [illegible] de Mrs. [illegible] et héritiers [illegible] vient d'établir une vacherie, prie les propriétaires des animaux qui sont actuellement dans [illegible] naturage, [illegible] à les retirer dans un délai de 30 jours, passé lequel, comme ces animaux [illegible] divorcent sur les hommes qui passent, il sera [illegible] au fusil, et les laissera morts sur place. 2 sept.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire le Commerce, un joli assortiment de bijouterie parfaitement [illegible] sées, tels que bracelets, boucles de ceinture et [illegible] à la Dame Blanche &c. [illegible] 1 [illegible] CH. JOURDAN & Co.

ETAT DE LA LOU[illegible]

Public [illegible]

Le Maire, les Aldermen [illegible] de la ville de la Nouvelle-Orléans.

contre

Un emplacement N°. 5 dans l'Ilet 57 faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 6 dans l'Ilet N°. [illegible] faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7 dans l'Ilet N°. 31 faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 8 dans l'Ilet [illegible] faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 10 dans l'Ilet [illegible] faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 12, dans l'Ilet N°. 58 faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. 17 faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 17. [illegible] faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 5. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Ilet N°. 57. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 2. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 3. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 4. dans l'Ilet N°. 58. faubourg Annonciation dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. 58. faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 7. dans l'Ilet N°. 2. faubourg Annonciation dont le propriétaire est [illegible]

Un [illegible] dans [illegible] dont le propriétaire est [illegible]

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 13. dans l'Ilet N°. [illegible] faubourg [illegible] dont le propriétaire est [illegible]

LES [illegible]—*contre*

Un [illegible] dans l'Ilet N°. 58. [illegible] dont le propriétaire est [illegible]

LES [illegible]—*contre*

Un [illegible] dans l'Ilet N°. 57. [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 57. dans l'Ilet N°. 57. faubourg Laco[illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. 11. dans [illegible] faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. 58. faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

LES MEMES—*contre*

Un emplacement N°. [illegible] dans l'Ilet N°. [illegible] faubourg [illegible] dont le propriétaire est inconnu.

Ainsi vertu d'un [illegible] dans les affaires ci-dessus par l'honorable G. Préval juge conseiller de la Cour du Cité de la Nlle.-Orléans, j'exposerai en vente Lundi 20 Novembre prochain, à midi, au café de Hewlett, situé au coin des rues St. Louis et Chartres, des Lots de [illegible] pour satisfaire [illegible] susdites ci-dessus, [illegible] Conformément aux dispositions [illegible] Cour [illegible] faire le partage des [illegible] les [illegible] et autres [illegible] situées dans la cité [illegible] Orléans et ses limites, dont les propriétaires [illegible] Résidents, pourront être saisis et [illegible] taxes, de ville, ou autres dépenses dues à la corporation de la Nlle.-Orléans, et pour d'autres objets approuvé le 18 Mars 1828.

LOUIS DAUNOT,

[illegible]

[illegible] prochainement du [illegible] à vapeur [illegible] et à vendre [illegible] [illegible] [illegible] d'emballage, 16 [illegible]

11 juin GOTTSCHALK et REIMERS

A VENDRE.—Orgue portatif, ayant huit cylindres dont deux jouant l'office divin et pouvant servir dans une église, on le donnera à bon compte, le propriétaire étant sur le point de partir. S'adresser à M. Ch. Jourdan & co, libraires.

14 avril Ch. JOURDAN & Co.

AVIS.—Attendu que Stephen Van Wickle, Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupée, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques prévenant des diverses obligations qu'il a souscrites, comme principal, le 26 de Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et Southèse Allain, ses cautions—le 27 de Décembre 1825, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses cautions—le 7 Février 1825, conjointement avec Charles Morgan et François Vidrine, ses cautions—le 17 Décembre 1825, conjointement avec [illegible] Arnaud Beauvais, ses cautions—[illegible] conjointement avec Charles Morgan et Vincent Sainsere, ses cautions—le 30 Janvier 1827, conjointement avec Charles Morgan et Augustin [illegible] ses cautions—et le 31 de Décembre [illegible] conjointement avec Charles Morgan et Jean [illegible] ses cautions, soient levées et annullées.

Avis est par le présent donné à toutes personnes co-intéressées de déduire par écrit [illegible] du Greffier d'Etat-civil [illegible] l'espace de vingt-cinq jours [illegible] autrement pour [illegible] lesdites hypothèques et [illegible] nullées.

Donné sous [illegible] signature ci-dessus de Fi[illegible] en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième [illegible] Juillet mil-huit-cent vingt-huit, et de [illegible] trente-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON.

Par le gouverneur.

P. DERBIGNY, [illegible]

16 juillet.

SIROP DE CASTOR.

[illegible] CAPITAL N°. 18.

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire Francis, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à [illegible]

12 août.

FORESTIER & Co. [illegible] ST. PIERRE & ROYALE.

LES soussignés [illegible] à vendre à des prix modérés, les articles suivans, en déballement du Frances:

Anis,
Coriandre,
Calamus aromaticus,
Safran oriental,
Jalap en poudre,
Huile de Croton,
Essence de Rhue,
Do. Sabine,
Do. Canelle,
Vermillon de Chine,
Suc de Gomme,
Sagou,
Cloves Spot,
Eau de fleurs d'oranges,
Vinaigre distillé,
Cannelle de Ceylan,
Bandages herniaires,
Pilules à cacheter,
Noix muscades,
Pâte de Guimauve,
Pilules de Lee,
Pinceaux à miniature,
Sumac de Sicile,
Coloquinte,
Lichen d'Islande.
Manne en larmes, etc.

On trouve toujours chez [illegible] Anti-Bilieux, Anti-Glaireux, le Régénérateur, l'Anti-Glaireux du Guillié, le Rafraîchissant du Dr. Le Roy ainsi que tous les articles relatifs à leur profession.

9 Août. FORESTIER & Co.

UN débarquement des navires [illegible] et Missouri et à vendre par [illegible]

[illegible] Indiennes fines,
3 " Mouchoirs [illegible]
1 " Schals [illegible]
[illegible] Cautchouc Elastique,
1 " Schals [illegible]
1 " [illegible]
2 " [illegible] et Pelisses [illegible]

De plus en Magasin.

10 balles Coton écru 38 pouces,
25 dozs. Kirchewasser 1ère. qualité.

P. E. SORIE.

28 aout. rue Royale [illegible]

BEURRE [illegible] débarquement du bateau-à-vapeur Jubilee, 37 fréquin beurre du mois [illegible] à vendre par

4 juin S. P[illegible]

[illegible] personnes [illegible] réclamer [illegible] Antoine [illegible] en cette ville, [illegible] chez le soussigné.

28 aout—1m. [illegible] GE.

[illegible] A. BORDE[illegible]

14 juillet Rue Royale n°. 108.

[illegible] fraîche superfine, [illegible] caisses [illegible] qualité, [illegible]

[illegible] Août [illegible]

PANACEE DE HOLLOX.

M. R. WILSON, vient d'établir chez les soussignés, un dépôt de sa Panacée. Ce médicament est employé avec le plus grand succès dans les maladies syphilitiques, cutanées et rhumatismales.

Le prix de chaque bouteille est de deux piastres. [illegible] également une partie de Canelle de première qualité.

1er. sept. CH. JOURDAN & Co.

UN débarquement [illegible] Chocolat de la Havane—29 caisses d'excellent sucre [illegible] Séance café vert, à vendre par

26 aout J. W. ZACHARIE & [illegible]